

**DELIBERATION N°2024.04.10**  
**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2024**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le onze avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

**Présents :**

M REVERCHON, Mme REIX, M DECEUR, Mme ALLAIN-MONNIER, M ZWISLER, Mme CARANO, M PHULPIN, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, M CHAVET, M LAUMAIN, Mme RAMPON, Mme PIERI, M CHUZEVILLE, M OZENFANT, M COLOMBIER, Mme SEGURA, M ANDREO (départ à 19h45), M BRIZE, Mme JANODY, M CHETAIL.

**Pouvoirs :**

Mme COLLET donne pouvoir à M LAUMAIN  
Mme ROUX donne pouvoir à Mme CARANO  
M BERNON donne pouvoir à Mme REIX

**Absente :** Mme PAWLOWSKI

Nombre de Conseillers : 29      En Exercice : 29      Présents : 25      Votants : 28

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil que conformément à la loi du 19 février 2007 qui impose aux collectivités territoriales de cotiser pour l'action sociale en direction des agents, il est proposé d'attribuer une subvention à l'Amicale du Personnel Communal, pour l'année 2024.

La subvention totale proposée pour la subvention 2024 serait de 47 500€, comme l'an dernier. Il rappelle la délibération prise le 14 mars 2024 qui décidait de verser un acompte à l'amicale du personnel communal de Jassans de 22 500 € à titre d'avance, sur la subvention de l'année 2024.

La somme totale proposée pour la subvention 2024 est de 47 500 €, le versement restant à effectuer pour l'année 2024 est de 25 000 €, tenant compte de l'avance de 22 500 € versée précédemment.

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (M Andréo absent à ce vote)

Le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 47 500€ pour l'année 2024 à l'Amicale du Personnel Communal, comme indiqué ci-dessus.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Jassans-Riottier, le 11 avril 2024

Jean-Pierre REVERCHON  
Maire

